



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

# Compte rendu COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Salle des fêtes de Peigney  
8 décembre 2021 à 17h30

---

*Suivi par Aline RAILLARD*  
*raillard@pays-langres.fr*



## Ordre du jour :

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>1.1. Elections du Président et Vice-président du GAL</b> .....	5
<b>1.2. Composition du Comité Technique</b> .....	6
<b>1.3. Changement des Membres du Comité de programmation</b> .....	6
<b>2. DOSSIERS A SELECTIONNER :</b> .....	7
<b>2.1. Une ferme-auberge comme outil de dynamisation territoriale porté par la SCEA Le Fort Fermier</b> .....	7
<b>2.2. FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ANIMATION LEADER 2022</b> .....	12
<b>3. DOSSIERS A PROGRAMMER :</b> .....	13
<b>3.1. Accueil éducatif des publics en cœur de parc national à Auberive : les chemins de traverse porté par la Ligue de l'Enseignement</b> .....	13
<b>4. POINTS DIVERS :</b> .....	14
<b>4.1. Leader, on en parle</b> .....	14
<b>4.2. Point d'étape sur l'évaluation</b> .....	14
<b>4.3. Point d'étape sur la nouvelle candidature</b> .....	15
<b>5. MAQUETTE FINANCIERE</b> .....	17
<b>ANNEXE</b> .....	19
<b>Annexe 1 : marqueurs</b> .....	20

Collège des élus		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Dominique THIEBAUD – Représentant PETR du Pays de Langres Etienne PERROT – Représentant CCGL Nicolas FUERTES – Représentant Ville de Langres Christophe BOURGEOIS – Représentant CCSF Sylvie BAUDOT – Représentante CCAVM 5 membres	Michel MARCHISET – Représentant CCSF Daniel CAMELIN – Représentant Ville de Chalindrey 2 membres	Sophie DELONG – Représentante CCGL 1 membre

Collège société civile		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Véronique FLAMAND – Représentante CDT – Association Langres Signes Bernard CLEMENT – Représentant CDT – Association La voix de nos territoires Marie-Christine BLONDELLE – Représentante CDT – Association Séguisa Paul Henry – Représentant CDT – Chambre des Métiers et de l'Artisanat André KUNZELMANN – Représentant CDT – Habitant Michel-Jean LABROUSSE – Représentant CDT – Association Club Gymnique Langrois Patrick BISCHOFBERGER – Représentant CDT – Association Club Nautique de la Liez 8 membres	Guy COLLIER – Représentant CDT – Association Club Athlétique Rolamontais Omnisports Vincelette COMMERCON – Représentant CDT – Habitante Brigitte JANNAUD – Représentante CDT – Association UDAF Philippe GILLOT – Représentant CDT – Habitant 4 membres	Jacques GAMBIER – Représentant CDT – Association Compagnie des Hallebardiers François GOTTFROIS – Représentant CDT – Habitant 2 membres

**En présence de :** Eric DARBOT (Président du PETR du Pays de Langres), Christophe MINOUX-FEVRE (Président du CDT), Sophie SIDIBÉ (Directrice – PETR du Pays de Langres), Aline RAILLARD (Chargée de mission LEADER – PETR du Pays de Langres), Karine HURSON (Gestionnaire LEADER – PETR du Pays de Langres), Cyril TIERCELET (Région Grand Est – Autorité de Gestion)

**Personnes excusées :** Jacky MAUGRAS (Représentant CCGL), Henri LINARES (Représentant CCGL), Josiane MOILLERON (Représentante CCSF), Jean-Pierre GARNIER (Représentant Ville de Chalindrey), Patrick VARNEY (Représentant Le Montsaigeonnais), Bernard GENDROT (Représentant PETR du Pays de Langres), Armelle SIMON-VIREY (Représentante CCAVM), Christine LIVENAI-SERROT (Représentant CDT – Association ADMR), Claude PIQUARD (Représentant CDT – Association DEFIS 52), Alexandra JACQUOT (Représentant CDT – Syndicat Interprofessionnel du Fromage de Langres), Daniel RIBAUT (Représentant CDT – Association Régie Rurale du Plateau), Christine SALOMON (Région Grand Est – Autorité de Gestion), Carole CHOSROES (Région Grand Est – Autorité de Gestion)

Le double quorum est atteint :

Quorum 1 (au moins 50% des membres ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance) : 13 membres titulaires et 6 membres suppléants soit 19 membres sur 24

Quorum 2 (au moins 50% des membres votant lors de la séance appartiennent au collège privé) : 8 membres titulaires et 4 membres suppléants soit 12 membres sur 14

M. Thiébaud ouvre la séance et remercie les membres présents. Il annonce son souhait de laisser la présidence du GAL du Pays de Langres afin de limiter le nombre de ses fonctions depuis son élection en tant que Conseiller départemental.

M. Kunzelmann sera le rapporteur du Comité Technique.

M. Darbot prend la parole pour présider la séance

## **INTRODUCTION**

### **Intervention de Mr Eric DARBOT, Président du PETR, structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Locale) du Pays de Langres**

M. Eric DARBOT remercie les membres du Comité de Programmation LEADER et le travail qui a été effectué jusqu'alors par le Président et la Vice-présidente, M. Dominique THIEBAUD, représentant du collègue « élus » et Mme Alexandra JACQUOT représentante du collègue « Société Civile ».

### **Intervention de Mr Dominique THIEBAUD, président sortant du GAL (Groupe d'Action Locale) du Pays de Langres**

M. Dominique THIEBAUD explique les raisons de sa démission liée à son élection en tant que Conseiller départemental qui va lui demander une disponibilité importante. Il remercie l'ensemble des membres du Comité de programmation de leur assiduité. Il explique également les raisons de la démission de Mme Alexandra JACQUOT, particulièrement occupée par son activité professionnelle et l'excuse de son absence (cas Contact COVID).

### **Intervention de Mr Christophe MINOUX, Président du Conseil de Développement Territorial (CDT)**

« Le Conseil de Développement du Pays de Langres tient à saluer le rôle du GAL, ce regroupement d'acteurs de la société civile représentant les habitants et les élus de notre territoire.

La démocratie représentative issue des urnes alliée à la démocratie directe, celle des habitants, sans filtre comme disait l'autre, ou plutôt Jupiter !

Nous saluons le choix de l'Europe de nous confier une enveloppe, plus que significative, pour financer des projets publics ou privées qui favorisent le développement de notre zone rurale. Au passage, j'en profite pour souligner qu'il est possible de mettre en place dans toutes les collectivités des budgets participatifs incluant dans le processus de décision des habitants non élus.

Bientôt la 5<sup>e</sup> génération de programme LEADER en Pays de Langres...et ça marche ! parce que la volonté de chacun est présente pour co construire notre vivre ensemble. Ça marche, parce que la force du « NOUS » prime sur tout le reste.

**Ça marche grâce aux 3 principales clés de cette gouvernance partagée, pour que « la mayonnaise prenne » :**

Il faut :

- **L'émergence d'une Raison d'Être** : chacun doit se sentir animé par la force du collectif, en restant aligné avec son rôle et en y trouvant du sens, pour se placer naturellement au service de la société.

Il faut :

- **L'établissement de règles strictes mais « libérantes »** : un cadre doit être explicitement défini, non pour contraindre les individus, mais bien pour leur offrir le maximum de libertés, c'est à partir de là que nous pouvons être créatifs.

Il faut :

- **La confiance et le lâcher-prise des décideurs** : s'engager dans une gouvernance partagée n'a de sens que si les personnes détenant actuellement le pouvoir se sentent prêtes à le partager. Cela implique en particulier une réelle confiance en ses partenaires, mais aussi le renoncement à certains privilèges...

Merci aux 14 membres titulaires et 14 suppléants du Conseil de Développement pour le temps que vous consacrez bénévolement à NOTRE BIEN COMMUN.

Merci à l'équipe du PETR pour leur accompagnement efficace, professionnel et bienveillant.

Les enjeux sont importants pour notre territoire, votre engagement est précieux.

Ne craignons pas de confronter nos idées, ne craignons pas d'avoir des points de vues différents, comme le disait Antoine de Saint Exupéry, « Nos différences loin de nous léser doivent nous enrichir. »

Nous devons ce soir procéder à l'élection d'un nouveau président (e) et d'un ou une nouvelle vice-présidente.

En effet Alexandra JACQUOT nous a demandé de la libérer de ces obligations pour des raisons professionnelles et Dominique Thiébaud nous a fait savoir qu'il souhaitait remettre sa présidence. Le Conseil d'Administration du CDT dans le cadre d'une saine collaboration avec les élus accepte que la présidence du CDT soit à nouveau confiée au collège des élus et propose la candidature de Michel Jean Labrousse à la Vice-présidence du GAL. »

## 1. Elections

### 1.1. Elections du Président et Vice-président du GAL

M. Dominique THIEBAUD, étant démissionnaire de sa fonction de Président, M. Eric DARBOT sollicite les membres présents pour connaître les candidats au poste de Président du GAL du Pays de Langres.

M. Nicolas FUERTES est l'unique candidat au poste de Président du GAL.

Il présente ses motivations en indiquant qu'il trouve intéressant le travail mené au sein du GAL. Investi notamment dans le développement touristique et culturel, il souhaite s'investir davantage au sein du Comité de Programmation par des fonctions de Président.

#### DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 08/12/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

**M. Nicolas FUERTES est élu à l'unanimité.**

M. Nicolas FUERTES préside à présent la séance et sollicite les membres du Comité de Programmation pour connaître les candidats au poste de Vice-président du GAL du Pays de Langres.

M. Michel-Jean LABROUSSE se porte volontaire, il est l'unique candidat au poste de Vice-président du GAL.

M. Michel-Jean LABROUSSE, présente son parcours professionnel (proviseur du Collège Les Franchises, président du Club Gymnique Langrois, activités syndicales, membre du bureau du GRETA) et explique que ces motivations résident dans l'accompagnement à l'innovation et à l'envie de faire. Il souligne le droit de se tromper, et que l'argent et les subventions ont pour rôle d'accompagner les nouveaux projets.

## DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 08/12/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

M. Michel-Jean LABROUSSE est élu à l'unanimité.

### 1.2. Composition du Comité Technique

Au vu des élections, les membres du Comité Technique LEADER seront désormais :

COMITE TECHNIQUE	
Nicolas FUERTES	Président du GAL du Pays de Langres
Michel-Jean LABROUSSE	Vice président du GAL du Pays de Langres
Dominique THIEBAUD	Collège Elus - Représentant du PETR du Pays de Langres
Christophe BOURGEOIS	Collège Elus - Représentant de la Communauté de Communes des Savoir-Faire
André KUNZELMANN	Collège "Société Civile" - Habitant
Patrick BISCHOFBERGER	Collège "Société Civile" - Association Club Nautique de la LIEZ

### 1.3. Changement des Membres du Comité de programmation

Par délibération du 26/08/2021 du Conseil Municipal de Chalindrey, la Commune de Chalindrey souhaite que M. Daniel CAMELIN intègre le Comité de Programmation LEADER en remplacement de M. Jean-Yves PROVILLARD, représentant de la Ville de Chalindrey.

La liste détaillée des membres du collège « Elus » est désormais la suivante :

COLLEGE ELUS			
Titulaires		Suppléants	
Dominique THIEBAUD	PETR du Pays de Langres	Bernard GENDROT	PETR du Pays de Langres
Jacky HAUGRAS	CC Grand Langres	Agnès BOLOPION	CC Grand Langres
Etienne PERROT	CC Grand Langres	Sophie DELONG	CC Grand Langres
Henri LINARES	CC Grand Langres	Sylvie SARRACINO	CC Grand Langres
Nicolas FUERTES	Ville de Langres	Daniel JANNAUD	Ville de Langres
Jeanne MOILLERON	CC des Savoir Faire	Michel MARCHSET	CC des Savoir Faire
Christophe BOURGEOIS	CC des Savoir Faire	Franck BUGAUD	CC des Savoir Faire
Jean-Pierre GARNIER	Ville de Chalindrey	Daniel CAMELIN	Ville de Chalindrey
Sylvie BAUDOT	CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais	Armelle SIMON-VIREY	CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais
Patrick VARNEY	Le Montsaigeonnais	Olivier OLIVEIRA-CRUZ	Le Montsaigeonnais

Par mail du 06/12/2021, Mme Christine LIVENAI-S-PERROT souhaite devenir suppléante en laissant la place de titulaire à Mme Brigitte JANNAUD.

La liste détaillée des membres du collège « Société Civile » est désormais la suivante :

COLLEGE SOCIETE CIVILE			
Titulaires		Suppléants	
Veronique FLAMAND	Association "Langres Signes"	Marie-France APTEL	Habitante
Bernard CLEMENT	Association "La voix de nos Territoires"	Philippe GIRAULT	Chambre d'Agriculture
Marc DEBRET	Association "Le Transfo du Plat'Ho"	Guy COLLIER	Association "Club Athlétique Rolampontais Omnisports"
Guy DURANTEY	Habitant CCGL	Vincelotte COMMERCON	Habitante
Brigitte JANNAUD	Association "UDAF"	Christine LIVENAIS PERROT	Association "ADM"
Marie-Christine BLONDELLE	Association "Ségusia"	Pierre GARIOT	Association "Société Historique et Archéologique de Langres" (SHAL)
Paul HENRY	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Jacques GAMBIER	Association "Compagnie des Hallebardiers"
Claude PLOUARD	Association "Défis"	Daniel RIBAUT	Association "Régie Rurale du Plateau"
André KUNZELMANN	Habitant	Francis GOTTFRÖIS	Habitant
Michel Jean LABROUSSE	Association "Club Gymnique Langrois"	Alain MORY	Habitant
Patrick BISCHÖPBERGER	Association "Club Nautique de la Liez"	Frédérique LEVRERO	Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute Marne
Alain MARCHAL	Habitant désigné par la CCGL	Sébastien ZENDER	Association "ACTISUD 52"
Mathieu THIEBAUT	Association "Avenir Santé Sud Haute-Marne" (ASSHM)	Philippe GILLOT	Habitant
Alexandra JACQUOT	Syndicat Interprofessionnel du Fromage de Langres	Sophie THÉRIOT	Centre d'Information et d'Orientation de l'Éducation Nationale

## DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 08/12/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

Le projet est adopté à l'unanimité.

## 2. DOSSIERS A SELECTIONNER :

### 2.1. Une ferme-auberge comme outil de dynamisation territoriale porté par la SCEA Le Fort Fermier

Maître d'ouvrage : SCEA (société civile d'exploitation agricole) le Fort Fermier

Statut : privé

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : Pays de Langres

Durée du projet : du 01/12/2021 au 31/07/2022

Projet de territoire : ORIENTATION 1 : OSONS NOS ATOUTS LOCAUX

Objectif : Favoriser le développement économique



Fiche action 2 : Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques

Type d'opération : Structurer et dynamiser le développement de filières locales (filières osier-végétal, filières fruits, filières artisanat d'art, filière pierres sèches, filière bois, filière touristiques, filière produits locaux)

#### Contextualisation du besoin et de l'aspiration :

##### Un patrimoine à valoriser

La valorisation du patrimoine historique est un enjeu local majeur, comme le démontre la signature récente du label Pays d'Art et d'Histoire. Elle permettra de mettre en valeur le territoire et son patrimoine, au regard des touristes comme de ses habitants. La valorisation du Fort de Montlandon est en droite ligne

avec ces objectifs locaux. Le fort reste en bon état général mais nécessite des années de travaux pour l'accueil confortable du public. La création de la ferme-auberge et l'organisation des activités liées à cette dernière constituent la première phase permettant d'amorcer la valorisation du lieu.

#### *Une agriculture locale pour une alimentation territorialisée à consolider*

Au même titre que le patrimoine, la **production de produits frais, au Fort Fermier de légumes et de volailles, est un enjeu local majeur**, comme le démontre la conduite active du Projet Alimentaire Territorial porté par le PETR du Pays de Langres. La création de la ferme-auberge, en parallèle de la vente directe des produits issus du Fort Fermier, est une étape importante qui permettra de répondre aux besoins (i) de rapprochement entre consommateurs et producteurs, (ii) de sensibilisation des consommateurs à l'achat local et à moindre impact écologique et (iii) d'une offre alimentaire locale diversifiée.

#### *Restauration financièrement accessible, conviviale, saine et locale*

La partie restauration du projet de Fort Fermier que constitue la **ferme-auberge est un axe de développement capital**. Elle permettra de matérialiser les réponses apportées aux besoins précités, et ce, de manière accessible (prix d'un repas limité pour convenir aux ménages modestes, accessibilité aux personnes handicapées...), chaleureuse (contact direct avec les producteurs, ambiance familiale favorable à la création de lien social...), saine (produits biologiques, hygiène et sécurité appropriées...) et locale (production à moins de 200m du lieu de consommation).

#### *Des échanges de proximité pour conforter le lien social*

En plus des repas eux-mêmes, la ferme-auberge et l'ensemble des activités futures du Fort Fermier permettront à chacun de vivre des moments uniques dans un lieu atypique. Les échanges amicaux comme familiaux y seront favorisés. Le principe même de la ferme-auberge est de **dépasser les barrières entre différents groupes de personnes en proposant un format convivial, "comme à la ferme"**. Par ailleurs, **des repas sociaux seront organisés** grâce au principe du "1€ de plus" proposé sur chaque menu payé.

#### *La biodiversité et le climat à régénérer*

Enfin, la **thématique environnementale, en tant qu'enjeu majeur au cœur des débats politiques internationaux comme locaux, est abordée dans sa globalité**. D'une part, la production des légumes et volailles utilisera les principes de l'agroécologie (plantation de haies, agroforesterie, agriculture biologique...). D'autre part, la ferme-auberge, dans son fonctionnement (transport quasi-inexistant via l'utilisation des produits issus du Fort, gestion facilitée des stocks via réservation obligatoire permettant de supprimer le gaspillage alimentaire...) comme dans sa structure (matériaux écologiques pour la rénovation, utilisation de matériels efficaces...). Ainsi, **les activités du Fort Fermier tendront vers la création d'un impact positif sur la biodiversité et le climat**.

**Au regard de ces enjeux locaux et des compétences et motivations des porteurs de projet, le projet concerné par la demande de financement consiste à :**

1. **Co-financer le matériel et l'aménagement de la ferme-auberge** : lancer une activité de ferme-auberge confortable et accueillante, utilisant exclusivement des produits locaux, en grande majorité issus du fort lui-même ;
2. **Co-financer la réalisation d'un moment d'échanges avec les élus locaux** : fédérer pour faire revivre ce lieu initialement prévu pour la défense militaire du territoire, en un lieu d'accueil et d'échanges ;
3. **Co-financer la réalisation d'une journée d'inauguration regroupant producteurs et artistes** : profiter de ce lieu patrimonial, de ses capacités (4 000 m<sup>2</sup> de bâtiment) et de sa situation géographique d'intérêt pour l'organisation d'événements locaux ;
4. **Co-financer des éléments de communication** (logo, charte graphique, signalétique) : dynamiser l'attractivité du lieu et par conséquent celle du territoire.



## Dimension collective du projet

Le projet est d'abord porté par deux couples trentenaires, aux compétences complémentaires et aux motivations convergentes :

- **Lucie BOILEAU (33 ans)** : employée polyvalente dont en restauration durant environ 10 ans, elle sera la **chefe cuisinière de la ferme-auberge** ;
- **Thibaut DEL GIUDICE (30 ans)** : technicien de maintenance de formation et en cours de transition (et de formation) au maraîchage biologique, il participera majoritairement aux **activités de production agricole mais également à l'activité de ferme-auberge (service)** ;
- **Maïlys HORIOT (31 ans)** : économiste de l'environnement et sophrologue, elle sera en charge de **l'accueil du public, de la valorisation touristique du lieu, et appuiera Lucie au sein de la ferme-auberge** ;
- **Valentin POMMIER (30 ans)** : fondateur et co-gérant d'une PME spécialisée dans les travaux et conseil en agroécologie et biodiversité, en fin de formation au maraîchage Biologique à Fayl-Billot, il assurera la **gestion administrative et stratégique de la SCEA et pilotera la production agricole de légumes et de volailles**.

**Le projet, de par ses objectifs et ses enjeux, est intrinsèquement construit pour et avec le territoire** : secteur culturel (concerts, expositions...), secteur agricole et artisanal local (organisation de marchés locaux, valorisation des artisanats locaux, utilisation de produits agricoles dans la ferme-auberge...), secteur touristique (partenariats touristiques intégrant le Fort Fermier et sa ferme-auberge comme étape de parcours de découverte et de sensibilisation aux enjeux du territoire...). Leurs apports sont représentés par leur présence dans les différentes étapes du projet, et par leurs appuis techniques et humains pour la construction des différentes opérations.

## Ancrage territorial

**L'ancrage territorial est au cœur de l'entreprise dans sa globalité, dont la ferme-auberge tient une place majoritaire.** Les acteurs mobilisés sont autant que possible issus du territoire, depuis les partenaires jusqu'aux fournisseurs. Par exemple :

- **Partenariat avec le Lake Park de la Liez** : création d'un parcours de trottinette électrique tout-terrain comprenant une escale au Fort Fermier avec (i) visite du lieu et (ii) selon les horaires et le format choisi par les clients, repas à la ferme-auberge ;
- **Echanges réguliers avec les services techniques du PETR du Pays de Langres, l'office de tourisme et la maison départementale du tourisme** pour la construction du projet et des différentes opérations en cours et à venir (éléments techniques et financiers) ;
- **Partenariats techniques et commerciaux en cours de construction avec les producteurs locaux** (Le Pit' Potager à Neuilly-l'Évêque, GIE O PALAIS DES FÉES à Varennes-sur-Amance, Ferme MEURET à Poinson-lès-Fayl...);
- **Construction d'un marché de producteurs locaux** à compter de l'été 2022 ;
- **Organisation d'un moment d'échanges avec les élus locaux** (décembre 2021) ;
- **Utilisation de la presse locale comme vecteur principal de communication** ;
- **Réalisation des travaux, non autoconstruits, par des artisans locaux** (chauffage, plomberie, terrassement, supports de communication...);
- **Participation aux jeudis de l'économie** (PETR et ActiSud52) ;
- **Organisation d'événements culturels mobilisant les artistes** (Wildation et Alambig par exemple) **et artisans locaux** (vanniers, food trucks, traiteurs locaux...);
- Et encore d'autres à venir dans les prochains mois !

C'est ainsi grâce à cette **constante co-construction** des différentes opérations portées par le Fort Fermier que les acteurs, dont le Fort Fermier lui-même, se saisissent des enjeux locaux et portent de concert des actions collectives. La ferme-auberge constitue le point central du projet et de l'entreprise, en formant un lieu vivant, mêlant agriculture, culture, lien social et écologie.

## Accessibilité

La ferme-auberge du Fort Fermier est constituée de 2 salles de 75 m<sup>2</sup> ainsi que d'une cuisine professionnelle (60 m<sup>2</sup>). Au-delà du fort dans son ensemble, **la ferme-auberge représente un support fondamental des activités du Fort Fermier**. Elle permettra de mettre en place des moments d'échanges avec ou sans repas (marché local intérieur par exemple), de valoriser les produits et les spécialités locales ainsi que de créer deux emplois à temps plein à court terme. Elle constituera également un outil essentiel pour la conception d'événements plus importants, en taille comme en diversité d'offres (diversité de l'offre touristique sur place, concerts, foires artisanales...).

En interne, **le projet permet d'accroître les compétences des 4 membres de l'équipe** : CAP Cuisine pour Lucie jusqu'en juin 2021, BPREA Maraîchage Biologique pour Valentin et Thibaut, formation en taille de pierre pour Maïlys (Tour des Vilains). Ce projet est pour chacun un projet de vie, qui permet de répondre à leurs inspirations profondes, à leurs besoins tant professionnels que personnels, de créer du lien avec le territoire et les acteurs locaux...

Par ailleurs, **le fonctionnement de la SCEA est dit sociocratique**. Ce fonctionnement collectif s'appuie sur des principes qui garantissent que nul ne pourra imposer une décision sans tenir compte de ceux qui auront à en supporter les conséquences.

## Nouveauté / Rupture par rapport à l'existant

**La ferme-auberge est un modèle de restauration locale, fermière et conviviale qui a fait ses preuves dans le siècle passé**. Malheureusement, le nombre de fermes-auberge a drastiquement diminué en quelques décennies. Pour cause : (i) la modification des comportements d'achat des consommateurs, privilégiant le "rapide et solitaire" au "convivial et local" ; et surtout (ii) la nécessaire conjugaison de la ferme-auberge avec une activité de production agricole, difficilement transmissible aux repreneurs des fermes notamment en raison du nombre supplémentaire d'unités de travail humain nécessaires. Aujourd'hui, la conscientisation des citoyens à l'environnement, à une alimentation saine et locale et à l'aide sociale et territoriale est un nouveau moteur d'évolution sociétale. Le "fait local" et par conséquent l'économie locale à fort impact positif tant environnemental que social, est un produit/service recherché par de plus en plus de personnes.

Compte tenu de cette conjoncture d'intérêt pour les projets locaux et des compétences de l'équipe, le Fort Fermier a construit son modèle économique sur la base des retours d'expériences existants sur chacun des ateliers prévus (production maraîchère et élevage, ferme-auberge / restauration, événementiels et, à moyen terme, hébergements insolites). **Chaque atelier est ainsi viable indépendamment du fonctionnement des autres ateliers. Mais en revanche, chaque atelier a des effets positifs sur le fonctionnement et la viabilité des autres ateliers.**

Ainsi, le modèle économique du Fort Fermier est basé sur la diversification des activités. Ici le débouché agricole généré par la ferme-auberge constituera un rouage important de la résilience de l'entreprise. Elle consolidera ainsi la pérennité des différents produits et services proposés, par la SCEA Le Fort Fermier comme par les acteurs locaux qui y sont et y seront associés.

Enfin, au-delà des repas proposés par la ferme-auberge, les opérations attachées en tout ou partie à celle-ci (concerts, marchés, foires...) font partie intégrante du service proposé. Ainsi, **la ferme-auberge n'est pas qu'un lieu de restauration convivial, mais est également un lieu vivant accueillant diverses activités, tant pour les habitants que pour les différents secteurs économiques**. L'inauguration prévue sur la journée du 02/07/2022 en est le symbole : la réunion de brasseurs, de traiteurs locaux, de producteurs locaux, d'artistes locaux, de jeux de plein air, de visites du lieu, d'échanges sociaux...

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Matériel et aménagement	29 603,59 €	LEADER	21 717,00 €	64,00%
Présentation/ inauguration du projet	2 980,00 €	Contrepartie LEADER	5 429,00 €	16,00%
Communication	1 350,00 €	Auto-financement	6 787,59 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>33 933,59 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 933,59 €</b>	<b>100%</b>

#### Remarques / Questions du Comité de Programmation :

*Est-ce que le fort disposera de salles de séminaire ? M. Valentin POMMIER affirme effectivement, qu'un des objectif consiste à accueillir des groupes.*

*M. Nicolas FUERTES souligne que dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, l'inauguration du Fort de Montlondon qui aura lieu le 02 juillet pourra être mis en avant.*

*Concernant l'aménagement du Fort, Mr Valentin POMMIER explique que le chemin est praticable et que des luminaires extérieures seront mis en place*

*M. Paul Henry se pose la question de l'exploitation des 2.5 hectares de terre qui entourent le fort. M. Pommier précise plusieurs pistes de travail :*

- commercialiser et produire des légumes au sein du fort,
- alimenter en produits frais les restaurations locales.

*M. André KUNZELMANN ajoute également qu'avec la passé militaire du fort, il est possible de séduire une cible d'anciens combattants.*

*M. Dominique THIEBAUD félicite les porteurs pour ce projet ambitieux, pour leurs volontés et que le PETR est prêt à donner un « coup de main », par le biais effectivement de LEADER mais aussi du Projet Alimentaire Territorial.*

#### Avis du Comité technique du 22/11/2021 :

Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	2
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	1
Marqueur 3	Ancrage territorial	4
Marqueur 4	Accessibilité	3
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	3
<b>TOTAL Points</b>		<b>13</b>
Points forts	Investissement de jeunes dans un gros projet. Ouverture à tous en terme d'a	
Pistes d'amélioration		
Inscription dans les priorités LEADER	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Fiche action LEADER <input checked="" type="checkbox"/> Fiche action 2
Inscription dans les priorités du Projet de territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Avis du CT <input checked="" type="checkbox"/> sélectionnable
Statut du projet	Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)	
Remarques du comité		

## DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 08/12/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

Le projet est adopté à l'unanimité.

### 2.2. FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ANIMATION LEADER 2022

Il convient pour assurer la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022 de disposer d'une ingénierie dédiée. Pour l'année 2022, l'équipe d'ingénierie LEADER se composera d'une chargée de mission à temps plein du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 renforcée par une gestionnaire à mi-temps du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Les dépenses prévisionnelles concernent :

- les frais salariaux et les frais de déplacements de la chargée de mission LEADER,
- ainsi que les frais salariaux et les frais de déplacements de la gestionnaire LEADER, soit 1,5 ETP dédiés à l'animation et à la gestion du programme et d'autres frais (communication, location, adhésion).

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Frais salariaux (1,5 etp)	61 976,28 €	LEADER	57 696,22 €	80%
Frais de mission	1 558,87 €			
Dépenses sur devis : Equipement informatique et téléphonique, fournitures, location, adhésion LEADER France, frais de bouche, organisation d'un LEADER TOUR	8 585,13 €	Autofinancement du PETR	14 424,06 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>72 120,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>72 120,28 €</b>	<b>100%</b>

## DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 08/12/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

Le projet est adopté à l'unanimité.

### 3. DOSSIERS A PROGRAMMER :

#### 3.1. Accueil éducatif des publics en cœur de parc national à Auberive : les chemins de traverse porté par la Ligue de l'Enseignement

Date de préprogrammation : 11/06/2020

Date d'opération : du 25/05/2020 au 31/12/2021

Fiche action 2

Descriptif : Evolutions nécessaires du projet d'accueil éducatif des Chemins de traverse, sur les aspects écocitoyens suivants :

- Définir le projet de réaménagement de la maison forestière pour l'adapter aux nouveaux besoins.
- Aménager des espaces éducatifs et énergétiques sur l'éco camping

Budget présenté dans la demande :

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Dépenses sur devis : Matériel chantier : 1742,30 € Toilette sèche : 800 € Communication : 697,68 € Tente, hamacs : 2442,41 € Pack solaire roulotte : 1004,17 €	6 686,56 €	LEADER	19 049,00 €	64,00%
Dépenses de rémunération : suivi de projets et animations	21 923,08 €	CCAVM	2 000,00 €	6,72%
Frais de mission (visite éco-camping)	1 155,00 €	Auto-financement	8 715,64 €	29,28%
<b>TOTAL</b>	<b>29 764,64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 764,64 €</b>	<b>100%</b>

Budget après instruction :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total du projet	29 764.64 €	
Dont dépenses éligibles au FEADER	27 018.17 €	
<b>ORIGINE DES FONDS</b>	Montants	%
Coût total éligible au FEADER	27 018.17 €	100 €
<b>FEADER</b>	<b>17 291.62 €</b>	<b>64%</b>
<b>CCAVM</b>	<b>1 815.45 €</b>	<b>6.72%</b>
<b>Auto-financement</b>	<b>7 911.10 €</b>	<b>29.28 %</b>

#### DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 08/12/2021

Le vote a lieu à main levée.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
19	19		

Le projet est adopté à l'unanimité.

## 4. POINTS DIVERS :

### 4.1. Leader, on en parle

- **Communiqué de presse de la Voix de la Haute Marne portant sur l'octroi d'une enveloppe supplémentaire.**

## Fonds européens : 2 projets retenus

**PAYS DE LANGRES** Le fonds Leader vient d'attribuer au Pays de Langres une enveloppe de 458113 € pour les deux années à venir. De quoi faire éclore de nouveaux projets à Montsaigeon et Cohons.

**D**ans l'organisation d'un dossier de financement de projet, on est coutumier de demander des fonds intercommunaux, départementaux, ou régionaux. Mais l'Europe peut aussi contribuer aux projets locaux, émanant de collectivités, d'associations ou de porteurs d'entreprise. L'enveloppe de financement Leader est gérée par la Région Grand Est et dotée par l'Europe, sur certains thèmes. Le critère retenu ici est l'innovation sociale. Elle est détaillée selon 4 axes, le développement d'une offre touristique identitaire innovante, la transmission du patrimoine local par des actions partenariales, le déploiement de services adaptés aux besoins et la mutualisation des expériences par la coopération. Si le jargon peut rebuter, les porteurs de projets peuvent s'appuyer sur l'aide des agents de développement du PETR du Pays de Langres, pour accompagner la mise en forme de leurs dossiers.

#### MATÉRIAUTHIQUE DE CARACTÈRE

Les deux années de pandémie ont entraîné une baisse des demandes et les sommes pouvant être allouées aux projets n'ont pas été utilisées, elles ont donc été prorogées. C'est ainsi que le Pays de Langres a pu bénéficier d'un "rabalement" de 458113 € pour les années de mandats 2021 et 2022. Lors de sa dernière réunion, le Comité d'action locale du Pays de Langres a acté cette bonne



Sylvie Boudot a présenté deux dossiers sollicitant une participation à la commission de sélection du fonds Leader. Photo: A. Raillard

nouvelle, et accueilli deux nouveaux projets, après un passage au crible de tous leurs aspects, selon cinq filtres : le besoin, l'aspect écologique, l'ancrage territorial, l'accessibilité et la nouveauté. Chacun de ces filtres est noté de 1 à 4, le projet devant obtenir plus de 10 points pour pouvoir prétendre à une éligibilité Leader. Le projet principal concerne les petites villes de caractère, dont Montsaigeon qui est dans le périmètre du Pays de Langres. Il s'agit de créer une « matériauthétique

Elle permettra de récupérer les éléments de construction du bâti ancien (pierres, poutres, tuiles, etc.) qui bien souvent vont en décharge et se transformer à nouveau localement quand on veut restaurer d'autres bâtiments anciens. L'association d'urgence d'urgence de Lantès-sur-Armanche était présente dans ce domaine et son expertise sera précieuse pour Montsaigeon. L'autre filtre concernera ainsi les 4 autres villes de caractère, Bourmont, Châtillon-sur-Meuse, Juvigny et Vignory.

#### COHONS SUR MONZIT

Le second dossier concerne la signalétique des jardins de Cohons. Elle bénéficiera d'un coup de pouce de Leader et sera accompagnée de la création d'un parcours via l'application « IP visit » qui se déploie déjà sur Langres et le Grand Est. C'est une sorte de guide thématique individualisé, lué dans votre smartphone. Après votre positionnement GPS, l'appui commente en temps réel et en plusieurs langues, le parcours que le touriste choisit. Elle propose également des circuits de visite thématiques.



Aline Raillard s'est chargée des aspects financiers. Photo: A. Raillard

- **Active radio** : interview réalisé pour active radio sur les fonds LEADER du Pays de Langres diffusé le mardi 26 octobre à 11h et 14h sur le secteur de Langres (91.7FM)
- **Facebook** : création de post Facebook à venir sur le site du PETR présentant des témoignages de porteurs privés et publics, expliquant leur projet et la plus-value LEADER pour leur structure et pour leur territoire (vidéos Réseau Rural).

### 4.2. Point d'étape sur l'évaluation

Le prestataire Euréka propose que l'évaluation de la programmation se déroule en 3 étapes :

#### PHASE 1 : État des lieux partagé de la mise en œuvre de LEADER

- a) Lancement et cadrage de la réunion
- b) Photographie actualisée de la mise en œuvre de LEADER : analyse documentaire, entretien téléphonique avec chaque équipe de GAL (Technicien et Gestionnaire), premier état chiffré.
- c) Formalisation de l'état des lieux (collectif et par GAL)

#### Résultat : formalisation de l'état des lieux

#### PHASE 2 : Initier une dynamique commune de coopé et d'amélioration continue de LEADER

- a) Constitution de la boîte à outils « Évaluons LEADER » et accompagnement des membres du Comité de coopération dans son appropriation via une formation/action.
- b) Préparation, animation et restitution de deux ateliers thématiques participatifs qui seront plus ouverts que les Comités de coopération. Ils pourront associer d'autres acteurs : membres des Comités de programmation, porteurs de projet, partenaires financiers et techniques des GAL...



## Résultat : élaboration des questions évaluatives / 1<sup>er</sup> constat de l'état des lieux

### PHASE 3 : Analyser les données et réaliser l'évaluation finale

- a) Mobilisation des données, enquête multi-acteurs
- b) Analyse des données : bilan physico-financier, renseignement des indicateurs, approche explicative
- c) Rapport final : partie commune et Fiche par GAL : AFOM actualisée, cadre évaluatif, enseignements et recommandations.
- d) 1 réunion de restitution par GAL (à l'occasion d'un Comité de programmation)

## Résultat : réponse aux questions évaluatives / Elaboration du rapport d'évaluation et des recommandations / Restitution auprès de chaque GAL.

**En cours :** création du référentiel : élaboration des questions évaluatives et des indicateurs pour y répondre / Elaboration de tableaux de suivi des données (arrêt des données au 30/06/2021).

**À venir :** un questionnaire d'enquête sera lancé début janvier (envoi par chaque GAL à son vivier d'acteurs).

Public cible :

- porteurs de projet (projets terminés, en cours, en cours de programmation/dépôt, abandonnés, rejetés),
- les membres du Comité de programmation du GAL.

### Les prochaines dates :

- **Jeudi 16 décembre 2021 après-midi : Comité de coopération**
- **Jeudi 16 décembre 2021 matin : Comité technique évaluation : préparation de l'atelier thématique 1.**
- **Mardi 25 janvier 2022 : atelier thématique 1 (en présentiel, le lieu restant à confirmer)**  
Objet : revenir sur les grands thèmes de vos stratégies, la contribution des opérations aux objectifs, les facteurs de dynamisme et de blocage... **Il s'adresse à la fois aux équipes techniques, aux membres du comité de programmation et aux porteurs de projet.**
- **Comité technique évaluation le 31 janvier 2021 : préparation de l'atelier thématique 2.**
- **Mardi 1<sup>er</sup> Mars 2022 : atelier thématique 2 (en présentiel, le lieu restant à confirmer)**  
Objet : davantage axé sur les modalités de mise en œuvre de vos programmes : modalités de gouvernance, animation, actions de communication, accompagnement des porteurs de projet... **Il s'adressera en priorité aux équipes techniques et aux membres du comité de programmation.**

## 4.3. Point d'étape sur la nouvelle candidature

Dans le cadre de la préparation de la programmation LEADER 2023-2027, la Région Grand Est a lancé le 02 décembre 2021 un **Appel à Manifestation d'intérêt (AMI)** en vue d'identifier les territoires souhaitant porter une stratégie de développement local conforme aux priorités exposées par la Commission européenne, nécessaire pour candidater à la programmation LEADER.

Seuls les territoires déclarés recevables à l'issue de cet AMI seront destinataires de l'appel à candidatures qui sera lancé pour sélectionner les Groupes d'Action Locale (GAL) Grand Est pour la programmation 2023-2027 selon le calendrier suivant :

Novembre – décembre 2021 : Appel à manifestation d'intérêt et dépôt demande de soutien préparatoire
Janvier – été 2022 : Appel à candidatures et rédaction des stratégies LEADER
Septembre – décembre 2022 : Analyse des candidatures et sélection des GAL
Janvier – juin 2023 : Conventionnement des GAL
Juillet 2023 : GAL 2023-2027 sont opérationnels

Pour candidater dans le cadre de l'AMI, les GALs sont invités, à transmettre à la Région Grand Est une fiche d'intention pour le **17 janvier 2022**.

Les GALs peuvent bénéficier d'un soutien préparatoire à l'élaboration de la stratégie LEADER (accompagnement à la candidature sous forme de prestation à hauteur maximum de 15 000 € HT subventionné à 80%)

Une fois le GAL recevable, il devra, pour candidater au programme LEADER 2023-2027, élaborer une stratégie LEADER, spécifique à chaque territoire, fondée :

- sur un diagnostic territorial,
- la définition d'enjeux partagés et
- l'identification des orientations jugées prioritaires afin d'apporter une plus-value sur le territoire.

Cette stratégie pourra être déclinée autour de trois orientations prioritaires au maximum. La Région propose une orientation sur le soutien aux « petits » équipements de proximité pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux.

Lors de cette nouvelle programmation, l'instruction sera reprise par les GALs, qui disposeront d'un nouveau logiciel pour instruire les demandes.



## 5. MAQUETTE FINANCIERE

Avant CPROG :

Fiches actions	Enveloppe réparties au 09 juillet 2021	Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
		en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %
Axe 1	701 294,32 €	567 576,91 €	81%	425 767,36 €	60,71%	425 767,36 €	60,71%	178 910,24 €	25,51%
fiche action 1	701 294,32 €	567 576,91 €	81%	425 767,36 €	60,71%	425 767,36 €	60,71%	178 910,24 €	25,51%
Axe 2	635 743,00 €	517 229,65 €	81%	341 185,49 €	53,67%	341 185,49 €	53,67%	171 563,98 €	26,99%
Fiche action 2	421 819,22 €	354 286,10 €	84%	179 979,10 €	42,67%	179 979,10 €	42,67%	140 664,38 €	33,35%
fiche action 3	213 924,58 €	162 943,55 €	76%	161 206,39 €	75,36%	161 206,39 €	75,36%	30 899,60 €	14,44%
Axe 3	194 928,62 €	114 928,62 €	59%	113 423,13 €	58,19%	113 423,13 €	58,19%	7 470,00 €	3,83%
Fiche action 4	194 928,62 €	114 928,62 €	59%	113 423,13 €	58,19%	113 423,13 €	58,19%	7 470,00 €	3,83%
Axe 4 - Coopération	74 670,00 €	52 894,64 €	71%	7 084,66 €	9,49%	7 084,66 €	9,49%	0,00 €	0,00%
Axe 5 - Animation	350 776,26 €	289 709,06 €	83%	289 709,05 €	82,59%	289 709,05 €	82,59%	161 230,86 €	45,96%
	1 957 413,00 €	1 542 338,88 €	79%	1 177 169,69 €	60,14%	1 177 169,69 €	60,14%	519 175,08 €	26,52%

Après CPROG :

Fiches actions	Enveloppe réparties au 09 juillet 2021	Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
		en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %
Axe 1	701 294,32 €	567 576,91 €	81%	425 767,36 €	60,71%	425 767,36 €	60,71%	178 910,24 €	25,51%
FA 1 Tourisme	701 294,32 €	567 576,91 €	81%	425 767,36 €	60,71%	425 767,36 €	60,71%	178 910,24 €	25,51%
Axe 2	635 743,80 €	538 946,65 €	85%	358 477,11 €	56,39%	341 185,49 €	53,67%	180 523,98 €	28,40%
FA 2 Economie	421 819,22 €	376 003,10 €	89%	197 270,72 €	46,77%	179 979,10 €	42,67%	149 624,38 €	35,47%
FA 3 Economie	213 924,58 €	162 943,55 €	76%	161 206,39 €	75,36%	161 206,39 €	75,36%	30 899,60 €	14,44%
Axe 3	194 928,62 €	114 928,62 €	59%	113 423,13 €	58,19%	113 423,13 €	58,19%	7 470,00 €	3,83%
FA 4 Services	194 928,62 €	114 928,62 €	59%	113 423,13 €	58,19%	113 423,13 €	58,19%	7 470,00 €	3,83%
Axe 4 - Coopération	74 670,00 €	52 894,64 €	71%	7 084,66 €	9,49%	7 084,66 €	9,49%	0,00 €	0,00%
Axe 5 - Animation	350 776,26 €	347 155,78 €	99%	289 709,05 €	82,59%	289 709,05 €	82,59%	161 230,86 €	45,96%
	1 957 413,00 €	1 621 502,60 €	83%	1 194 461,31 €	61,02%	1 177 169,69 €	60,14%	528 135,08 €	26,98%

Monsieur Nicolas FUERTES,  
Président du GAL du Pays de Langres

# ANNEXE

# Annexe 1 : marqueurs

## Marqueur 1 Contextualisation du besoin et de l'aspiration

- 1 point : les besoins et aspirations ne sont pas identifiés
- 2 points : les besoins et aspirations sont identifiés par une personne ou une structure
- 3 points : les besoins et aspirations sont partagés par un collectif d'acteurs
- 4 points : les besoins et aspirations sont exprimés par les bénéficiaires eux-mêmes

## Marqueur 2 Dimension collective du projet (hétérogénéité)

- 1 point : pas de collectif
- 2 points : le projet fait intervenir deux catégories d'acteurs différentes
- 3 points : le projet fait intervenir trois catégories d'acteurs différentes
- 4 points : le projet fait intervenir quatre catégories d'acteurs différentes et plus

## Marqueur 3 Ancrage territorial

- 1 point : pas d'ancrage territorial
- 2 points : le projet fait appel à des acteurs locaux (logique de prestation)
- 3 points : le projet implique des acteurs locaux (logique de construction/coordination/réponse commune)
- 4 points : le projet renforce l'identité du territoire (patrimoine, savoir faire, culture, etc.)

## Marqueur 4 Accessibilité

- 1 point : le projet ne favorise pas l'accessibilité
- 2 points : le projet favorise l'accès à un bien, un service ou un dispositif
- 3 points : le projet favorise l'accessibilité par la montée en compétence
- 4 points : le projet favorise l'accessibilité par la participation des bénéficiaires/usagers

## Marqueur 5 Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant

- 1 point : pas de nouveauté
- 2 points : dans le bien, service, dispositif proposé
- 3 points : dans les manières de faire
- 4 points : dans le bien, service, dispositif proposé et les manières de faire



**P.E.T.R. DU**  
**PAYS DE LANGRES**

## **CONTACT**

**PETR du Pays de Langres**  
**200 rue du Caporal Albert ARTY**  
**52200 LANGRES**  
**03 25 84 10 00**

**[www.pays-langres.fr](http://www.pays-langres.fr)**

